

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-881

présenté par

Mme Belluco, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	1 000 060
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	1 000 060	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000 060</b>	<b>1 000 060</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'augmenter la masse salariale de 1 000 060 d'euros du pôle ministériel, ce qui correspond à une augmentation de 14 ETP.

Deux autres amendements de repli prévoient une hausse, soit de 160 160 euros (l'équivalent de 2 ETP à l'ACNUSA), soit de 840 000 euros (l'équivalent de 12 ETP à la CRE). Ces amendements étant soumis à une discussion commune, l'adoption de l'un des deux ferait tomber l'autre.

Aussi, pour permettre l'adoption des deux propositions, cet amendement les synthétise en une.

Concrètement, cet amendement procède au prélèvement de 1 000 060 euros dans l'action 01 "Route - développement" du programme 203 "infrastructures et services de transports" pour abonder à hauteur de 160 160 euros l'action 26 – Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) ; et à hauteur de 840 000 euros l'action 27 – Commission de régulation de l'énergie (CRE), chacune au sein du programme 217 "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable".

Tel est l'objet de cet amendement.